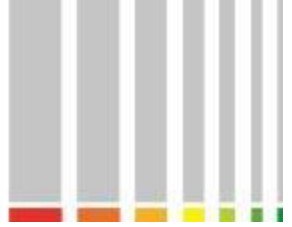


SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR
SUR LA METROPOLE DE LYON – MODE D'EMPLOI
B09 – le réseau de VENISSIEUX



Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Gare des Brotteaux

14, place Jules Ferry - 69006 Lyon

Tél. : 04 37 48 22 42

<http://www.alec-lyon.org/>

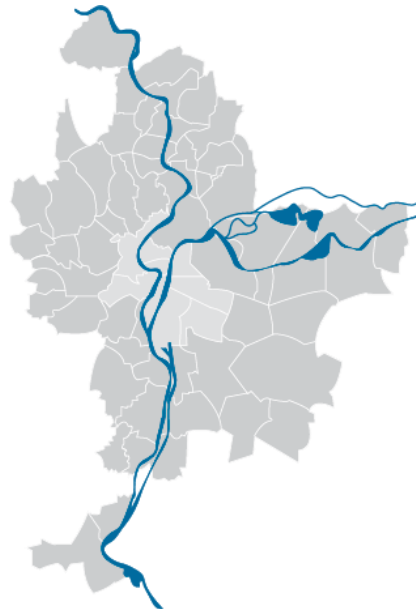
GRAND LYON
la métropole

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

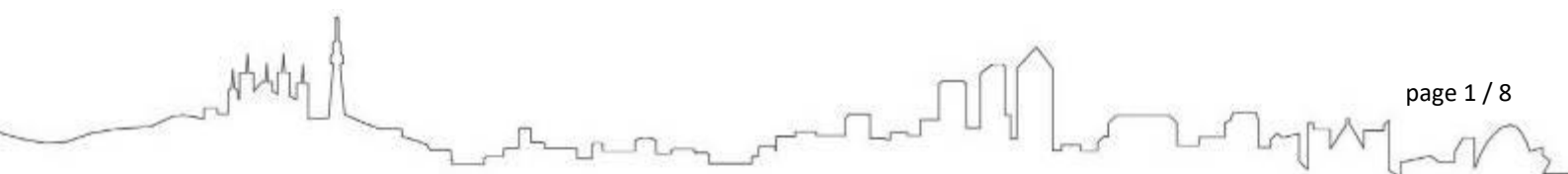
Tél. : 04 78 63 40 40

<http://www.grandlyon.com>



**SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR
SUR LA METROPOLE DE LYON
MODE D'EMPLOI**

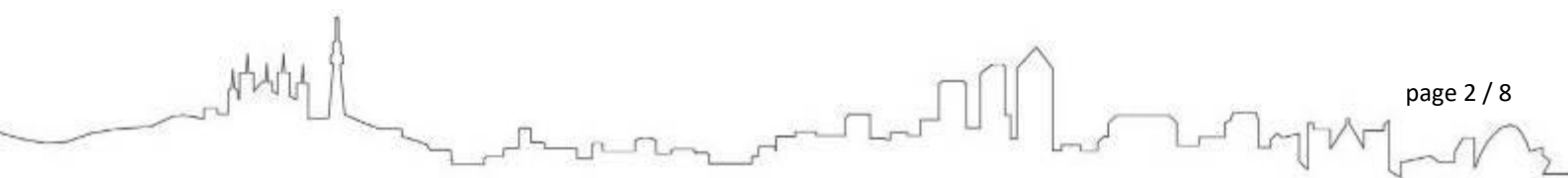
**Fiche B09 – Le réseau de VENISSIEUX
Version 2018**





SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
Informations générales	3
Autorité compétente	3
Délégataire	3
Site internet.....	3
Périmètre de la délégation et plan du réseau.....	4
Données de production	5
Possibilité de raccordement	5
Mix énergétique réel	5
Contenu en CO ₂	5
Classement du réseau.....	5
REGLEMENT DE SERVICE	6
PERSONNE À CONTACTER	6
MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT.....	6
Documents à fournir pour une demande de raccordement.....	6
Conditions de raccordement et attentes du délégataire vis-à-vis de l'entretien / maintenance du réseau secondaire	6
MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT	7
Durée d'engagement	7
Coûts de raccordement	7
Tarification en vigueur	7
Taux de TVA applicable	7
ANNEXES	8





PRESENTATION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES

Nom	RESEAU DE VENISSIEUX
Année de création	1966
Longueur du réseau	Environ 23 km
Sites de production	Chaufferie des Minguettes

AUTORITE COMPETENTE

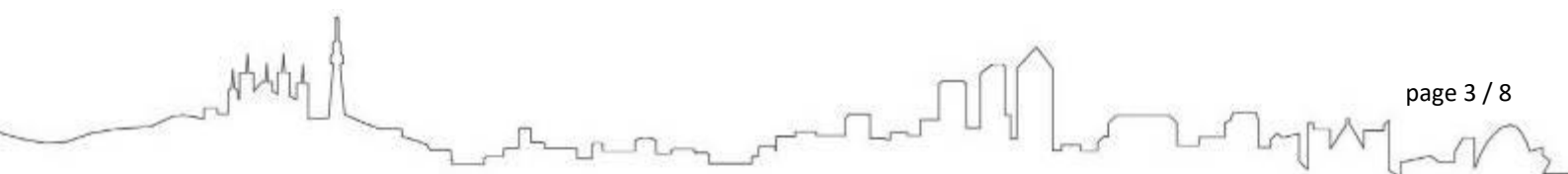
Nom	METROPOLE DE LYON
Coordonnées	20, rue du Lac CS 33569 69505 Lyon cedex 03
Contact	reseauxdechaleur@grandlyon.com

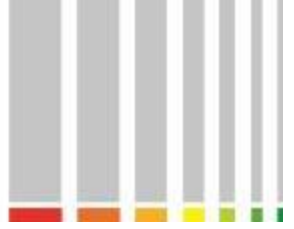
DELEGATAIRE

Nom du délégataire	VENISSIEUX ENERGIES
Coordonnées	16 rue Albert Einstein 69200 Vénissieux
Mode de gestion	Délégation de service public de type concession
Date de fin de contrat	31 décembre 2034

SITE INTERNET

<http://www.venissieux-energies.fr/>



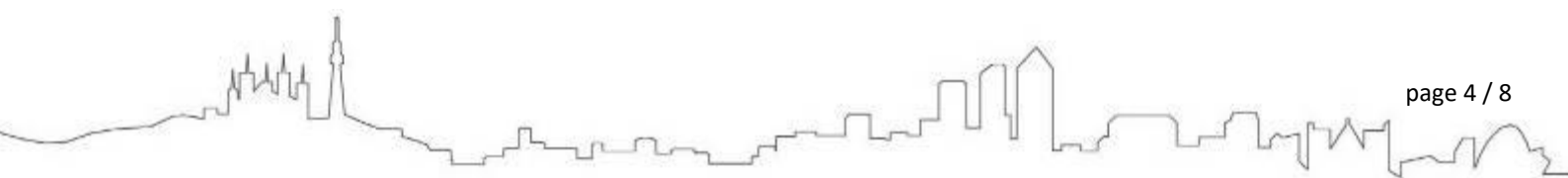


PERIMETRE DE LA DELEGATION ET PLAN DU RESEAU

Le périmètre de la délégation est précisé en jaune sur le plan du réseau ci-dessous.

Le réseau existant est tracé en rouge.

Un développement du réseau est en cours sur le secteur du Puisoz, sa mise en service aura lieu en milieu d'année 2019. Cette nouvelle antenne de réseau est tracée en orange sur le plan ci-dessous (tracé informatif et non définitif).





DONNEES DE PRODUCTION

Année	2017	
Volume de consommation	134	GWh/an
Nombre d'équivalents logements	12 300	équivalents logements

POSSIBILITE DE RACCORDEMENT

Possibilité de raccordement	Réseau en développement	Raccordement possible	Réseau saturé
	X vers secteur Puisoz / Jules Guesde	X reste du périmètre	

Fourniture de chauffage et/ou eau chaude sanitaire	CHAUFFAGE	EAU CHAUDE SANITAIRE
	X	X

Type de livraison de l'énergie calorifique	EAU CHAUDE	EAU SURCHAUFFEE
	X 110°C maximum	

MIX ENERGETIQUE REEL

Année	2017						
Energie	Bois	Cogé bois	UTVE	Gaz	Cogé gaz	Fioul	Autre
Pourcentage	46 %	0 %	0 %	37 %	14 %	3 %	0 %
Taux de couverture EnR&R ¹	50 % (4 % de biogaz)						

CONTENU EN CO₂

Valeur	123	g / kWh
--------	-----	---------

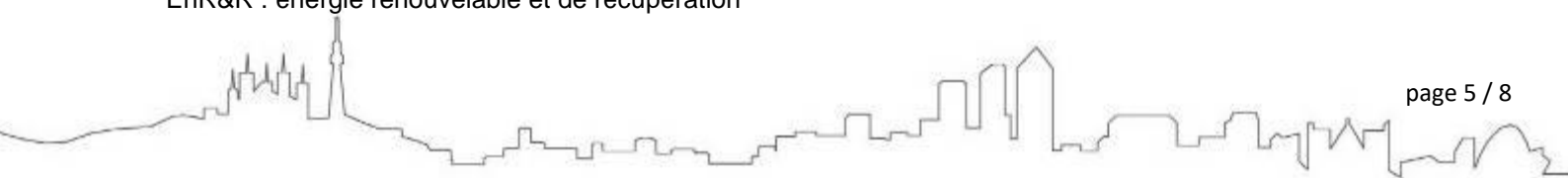
Dernier arrêté en vigueur : [Arrêté du 22 mars 2017](#)

CLASSEMENT DU RESEAU

Le réseau est-il classé ?	NON
---------------------------	-----

Nota : En cas de réseau de chaleur classé, des zones de développement prioritaire sont définies dans le dossier de classement. Les constructions créées ou lourdement rénovées dans ces zones ont obligation de raccordement au réseau, selon les prescriptions faites dans le dossier de classement du réseau.

¹ EnR&R : énergie renouvelable et de récupération





REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

PERSONNE À CONTACTER

Marie-Anne GALAUP

Tél. : +33 4 72 35 66 60

marie-anne.galaup@dalkia.fr

MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Les informations suivantes seront nécessaires, à minima :

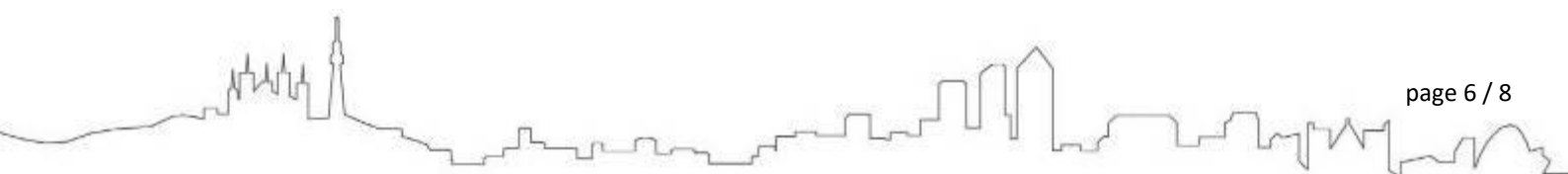
- Nom du maitre d'ouvrage
- Adresse du projet et localisation projetée de la sous-station
- Consommation annuelle estimée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire (sur la base des calculs réglementaires pour les bâtiments neufs ou éco-rénovés, ou de l'historique des 3 dernières années représentatives pour les bâtiments existants)
- Puissance nécessaire pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire
- Date souhaitée de mise en service de la sous-station

D'autres éléments pourront être demandés pour l'établissement d'une proposition technique et financière détaillée de la part du délégataire.

CONDITIONS DE RACCORDEMENT ET ATTENTES DU DELEGATAIRE VIS-A-VIS DE L'ENTRETIEN / MAINTENANCE DU RESEAU SECONDAIRE

Le guide de préconisations techniques pour l'établissement du local sous-station est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

Les demandeurs sont invités à se rapprocher du délégataire Vénissieux Énergies pour les préconisations concernant les réseaux de distribution de la chaleur et les installations de production d'eau chaude sanitaire.





MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT

DUREE D'ENGAGEMENT

10 ans

COUTS DE RACCORDEMENT

Les coûts de raccordement sont établis selon les modalités définies dans le règlement de service et le bordereau des prix en annexe.

TARIFICATION EN VIGUEUR

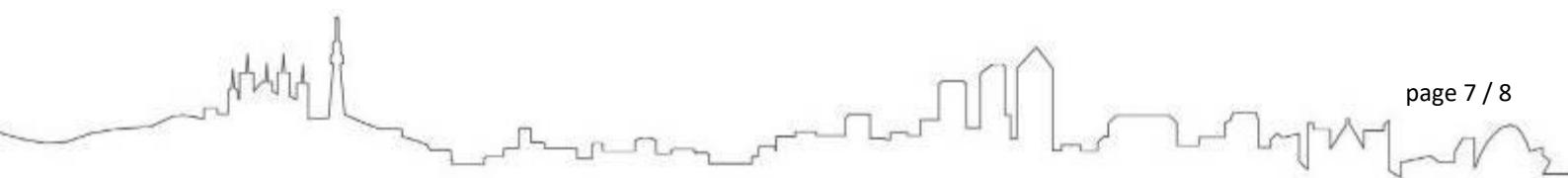
Au 1^{er} janvier 2018, la tarification est la suivante :

R1 (€HT/MWh)	41,09
R2 (€HT/kW)	53,59

Cette tarification peut évoluer (indexation des prix, renouvellement de contrat, avenant au contrat). Les demandeurs sont invités à se rapprocher de la Métropole de Lyon pour connaître les évolutions programmées.

TAUX DE TVA APPLICABLE

Coûts de raccordement	20,0 %
R1	5,5 %
R2	5,5 %



SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR
SUR LA METROPOLE DE LYON – MODE D'EMPLOI
B09 – le réseau de VENISSIEUX



ANNEXES

Bordereau des prix de raccordement

RESEAU BASSE PRESSION	
Comprenant les travaux suivants :	
- Terrassement en tranchée	
- Chambres de Vannes	
- Réseaux pré-isolés (y compris coudes, points fixes, lyes de dilatation, Intégration de 2 fils de détection dans isolation,...)	
- Raccordement au réseau existant	
Selon DN tube :	I HT/ml
DN 25	708
DN 32	710
DN 40	716
DN 50	720
DN 65	728
DN 80	734
DN 100	856
DN 125	905
DN 150	968
DN 200	1111
DN 250	1305
DN 300	1468
RACCORDEMENT SOUS-STATION CHAUFFAGE BP	
Comprenant les travaux suivants :	
- Echangeur à plaques inox + Calorifuge échangeur + Socle béton pour échangeur	
- Robinetterie primaire (vannes isolement, filtre à tamis, V3V, vanne de réglage, kit pression, purgeurs, thermomètres, thermostat de sécurité, vanne de vidange, soupape sécurité,...) + Canalisation départ et retour primaire	
- Robinetterie secondaire (vannes isolement, filtre à tamis, kit pression, purgeurs, thermomètres,...)	
- Raccordement sur le réseau secondaire	
Selon puissance échangeur :	I HT/ensemble sous-station
P < 100 kW	22 246
100 kW < P < 300 kW	24 146
300 kW < P < 500 kW	29 379
500 kW < P < 750 kW	34 264
750 kW < P < 1000 kW	40 389
1000 kW < P < 1500 kW	49 657
1500 kW < P < 2000 kW	56 361
2000 kW < P < 2500 kW	63 085
2500 kW < P < 3000 kW	96 023
3000 kW < P < 3500 kW	-
3500 kW < P < 4000 kW	-
4500 kW < P < 5000 kW	-
5000 kW < P < 6000 kW	-
6000 kW < P < 7000 kW	-
7000 kW < P < 8000 kW	-
8000 kW < P < 9000 kW	-
P > 9000 kW	-
DEPOSE EQUIPEMENTS AVANT RACCORDEMENT	
I HT/ensemble dépose	
Dépose et évacuation des équipements primaires non réutilisés (chaudières, canalisations,...)	
	7 273
RACCORDEMENT ECS EN SOUS-STATION	
I HT/ensemble	
Comprenant les travaux suivants :	
- Raccordement sur le réseau ECS	
- Compteur eau	
	3 859
MISE EN PLACE COMPTEUR ENERGIE	
Compteur d'énergie thermique télé-relevable comprenant sondes de température, débitmètre, et intégrateur électronique	
Selon DN canalisation primaire :	I HT/compteur
DN < 50	1578
50 < DN < 75	1626
75 < DN < 100	1667
DN > 100	2 616
DEMANTELEMENT EQUIPEMENTS SUITE A	
I HT/ensemble démantèlement	
Comprenant les travaux suivants :	
- Déraccordement des installations secondaires au réseau	
- Dépose échangeur, équipements connexes, compteurs, canalisations	
	6 828

